

DELEGATION DU CANADA AUPRES DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
(DIX-HUITIEME SESSION)

Publier au moment du discours

Vérifier texte du discours prononcé

Communiqué n° 13A
23 octobre 1963
Bureau de presse
750, Troisième Avenue
New York, E.-U.
Yukon 6-5740

EXPOSE DE
M^{me} MARGARET KONANTZ, député
DEVANT LA TROISIEME COMMISSION sur le point n° 12
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
CHAPITRES 9, 10 ET 13 (SECTION 7)

Monsieur le Président,

Le rapport du Conseil économique et social est d'une grande importance. Les hommes et les femmes du monde entier qui comptent sur les réalisations sociales, culturelles et humanitaires des Nations Unies font plus que s'intéresser à nos décisions. Ils vivent dans l'espoir. Plusieurs sections de ce rapport seront examinées ultérieurement par notre Commission. C'est pourquoi la Délégation canadienne aimerait concentrer son attention sur le travail général des Nations Unies dans le domaine social et sur les sphères d'action qui intéressent particulièrement notre pays.

Je veux d'abord dire quelques mots du Rapport de 1963 sur la situation sociale dans le monde. C'est un excellent relevé des conditions sociales et un excellent exposé de la ligne de conduite à suivre pour améliorer ces conditions dans les différentes parties du monde.

La Délégation de mon pays est en faveur du thème qu'a proposé le Secrétaire général pour le prochain rapport sur la situation sociale dans le monde, soit "Motivation et développement". Nous souhaitons que ce rapport mette en lumière les facteurs qui poussent les membres des collectivités à travailler ensemble à l'avancement social.

Au nom du Canada je tiens à réitérer l'expression de notre gratitude au Gouvernement néerlandais pour avoir contribué un million de dollars à l'établissement à Genève de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. Nous estimons que le concours de cet Institut sera très précieux pour la solution d'une foule de difficultés qui ont fait obstacle

aux programmes de développement social. Avec le concours de la Direction des affaires sociales, des institutions spécialisées pertinentes et des Commissions économiques régionales, l'Institut de recherche, pendant la période de 3 à 5 années de son existence, ouvrira de nouvelles voies à la solution de problèmes sociaux aux échelons régional, national et international.

Le Gouvernement canadien a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport du Groupe spécial d'experts pour le développement communautaire, qui s'est réuni à New York plus tôt cette année. Nous sommes d'avis que dans toute planification ^{du} développement social, on ne saurait surestimer l'importance du développement communautaire.

Le programme des Nations Unies pour le développement communautaire a un rôle unique et indispensable à jouer. Ayant acquis quelque expérience touchant les programmes de développement communautaire mis en oeuvre dans les pays africains et asiatiques, le FISE, l'OMS, l'UNESCO, l'OAA et l'OIT méritent des félicitations pour leur remarquable activité dans ce domaine et le bel exemple qu'ils donnent de l'esprit d'équipe. Les avantages du développement communautaire suscitent de plus en plus d'intérêt dans le monde, car ces programmes visent à accroître la capacité de groupes entiers de peuples d'avancer au moyen d'initiatives locales. En ces temps où les demandes d'assistance augmentent constamment et où les Nations Unies ne peuvent y suffire, il importe de souligner l'importance du développement communautaire comme initiative d'ordre local. Nous souhaitons que les pays en voie de développement s'efforcent davantage de s'organiser eux-mêmes sur des bases locales ou régionales, afin de comprendre leurs besoins particuliers, de déterminer lesquels de ces besoins sont prioritaires et de s'assurer que leurs ressources locales sont utilisées à fond. Ainsi ils saisiront mieux leurs propres problèmes immédiats et pourront mieux prévoir quelles mesures il leur faut prendre pour l'avenir et quels projets leur seraient le plus avantageux.

Le développement communautaire est lent à progresser, ce qui probablement engendre de l'impatience, d'autant plus qu'on s'attendait à trop par le passé. La tâche à accomplir est immense mais ce serait manquer du sens des réalités que de penser que les Nations Unies peuvent l'accomplir seules. Les pays qui

bénéficient des programmes des Nations Unies devraient préparer la voie en prenant les dispositions voulues pour faire connaître à leurs administrés les nombreux avantages du développement communautaire, à l'échelon tant local que national. Si la population même n'est pas au fait de la nécessité d'un tel développement, les entreprises en ce sens auront peu de valeur.

Un mot maintenant sur le rôle que peuvent jouer les organismes bénévoles en matière de développement communautaire dans les pays en voie de développement, comme ils l'ont fait dans les pays industrialisés, en faisant comprendre aux collectivités qu'elles peuvent elles-mêmes résoudre leurs problèmes sans attendre l'assistance des gouvernements. Au Canada par exemple, des groupes bénévoles ont souvent pris l'initiative en matière d'éducation, de bien-être social et d'activité culturelle. Vu l'expérience qu'il a acquise dans ce domaine, le peuple canadien suit avec un vif intérêt les progrès que les pays en voie de développement accomplissent par ce même moyen. L'intérêt que l'on porte au Canada à ce sujet s'est manifesté récemment par deux colloques portant sur le dilemme que pose le développement mondial.

Le FISE a joué un rôle très important dans le développement communautaire et, au moment où s'accroissent si tragiquement les demandes d'assistance, il nous semble capital qu'un membre de la famille des Nations Unies aient toujours présent à l'esprit les besoins de l'enfant. Nous sommes particulièrement heureux que le FISE, dans ses programmes pour l'enfant, y compris le développement communautaire, ait travaillé en étroite collaboration avec les institutions spécialisées.

Le Gouvernement canadien a toujours été très impressionné par l'appui encourageant que le FISE a reçu partout, par l'entremise des organismes bénévoles et sous forme de contributions gouvernementales. Au Canada par exemple, le Comité canadien pour le FISE a prélevé plus d'un demi-million de dollars pour ce Fonds au moyen de la vente de cartes de souhaits, de la campagne de l'Halloween et de dons bénévoles. Nous souhaitons que l'enthousiasme pour le FISE continuera de croître.

Nous sommes heureux que le Conseil d'administration du FISE ait décidé de tenir sa réunion de janvier à Bangkok. Ceci créera un renouveau d'intérêt pour cette remarquable organisation et offrira aux membres du Conseil l'occasion de voir le FISE à l'oeuvre. Le Gouvernement de mon pays aimerait féliciter le FISE pour l'excellent travail qu'il a accompli grâce à ses programmes au cours de l'année écoulée. Il est bon toutefois qu'une organisation jette un regard sur son passé, fasse un examen de conscience dans un monde en évolution et s'organise soigneusement pour l'avenir. Nous souhaitons que la session de Bangkok soit à cet égard utile et fructueuse.

La Délégation canadienne a été particulièrement heureuse d'apprendre que le Comité du prix Nobel du Parlement norvégien ait accordé le prix Nobel de paix pour 1963, à titre conjoint au Comité international de la Croix-Rouge et à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. Non seulement la Croix-Rouge contribue-t-elle matériellement aux bien-être du monde mais, par la nature même de son activité, elle crée un climat de paix. Nous croyons que le Canada partage un peu l'honneur accordé à la Croix-Rouge, vu qu'un Canadien, M. John A. MacAuley, est depuis quatre ans président du Conseil d'administration de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

Le Gouvernement canadien a eu l'honneur, cette année, de participer à la première session du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification du Conseil économique et social. Nous estimons que cette première session a fait beaucoup pour résoudre les problèmes fondamentaux de l'habitation. Les membres du Comité se sont mis d'accord, semble-t-il, sur les trois points suivants:

- (1) L'habitation n'a pas reçu l'attention internationale et nationale qu'elle mérite.
- (2) L'habitation continuera de souffrir à moins d'un effort concertée pour coordonner dans ce domaine les mesures internationales et les mesures nationales;
- (3) Même si l'habitation reçoit une assistance internationale accrue, les gouvernements nationaux devraient accorder à cette question une plus haute priorité afin de répondre aux plus pressantes nécessités.

Devant cette Commission le Gouvernement canadien et d'autres gouvernements se sont faits les co-parrains d'une résolution demandant avec instance la coordination de l'assistance des Nations Unies dans le domaine de l'habitation. Nous croyons savoir que le Secrétaire général a obtenu l'avis d'experts sur la gestion, l'organisation et l'administration de programmes internationaux d'habitation et nous attendons avec un vif intérêt le rapport de ces études.

Je l'ai dit antérieurement, le Gouvernement de mon pays a eu l'honneur de participer pour la première fois aux travaux de la Commission des droits de l'homme et s'est intéressé tout particulièrement à l'élaboration du projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. J'aimerais signaler aux autres délégués le souci d'objectivité qui guide la Commission dans l'élaboration des avant-projets. Monsieur le Président, nous devons tous, à mon avis, nous efforcer d'apprécier la somme de labeur et le véritable esprit de coopération qui animent les délibérations de la Commission lors de l'élaboration de textes qui sont transmis à notre Comité pour examen. Ne perdons jamais de vue que la Commission des droits de l'homme se compose de représentants gouvernementaux de rang supérieur, dont plusieurs ont une longue expérience de ces questions.

Un autre aspect du Rapport que nous aimerions signaler brièvement, c'est l'allusion à l'excellent travail sur la peine capitale préparé par M. Marc Ancel. Je tiens à signaler que la législation interne du Canada à ce sujet a subi des modifications considérables depuis quelques années. Par suite des amendements apportés à notre code criminel, la peine de mort ne s'applique au Canada qu'à de rares crimes passibles de cette peine et en des circonstances extrêmes. C'est donc avec beaucoup de consternation que nous apprenons que dans certains pays elle est appliquée aux crimes d'ordre économique. De telles pratiques nous paraissent rappeler l'époque féodale plutôt que celle du monde où nous vivons et de celui que nous voulons organiser pour demain.

La Délégation canadienne se réjouit de ce que le Secrétariat entreprendra des études pour déterminer le rôle que joue la femme dans la vie publique. L'enseignement général et la formation professionnelle sont

de première importance au progrès de la femme dans les pays en voie de développement. Le Gouvernement de mon pays juge qu'il est fort souhaitable qu'un programme à longue échéance des Nations Unies pour le progrès de la femme soit élaboré davantage comme partie intégrante de l'assistance technique existante, plutôt que comme programme distinct. D'autre part, les programmes des Nations Unies pour la femme devraient être coordonnés.

La Délégation canadienne tient à exprimer combien il apprécie le travail entrepris par le Secrétariat en matière de recherche sur la population. Plusieurs de ces études seront utiles au Deuxième Congrès mondial de la population qui aura lieu en 1965. Même si le Gouvernement de mon pays soutient qu'il appartient à chaque pays de décider lui-même de sa politique en matière de population, il ne sous-estime pas la nécessité de faire des recherches scientifiques sur cet important problème.

Comme l'an passé, la Délégation canadienne aimerait faire quelques observations sur la Convention unique sur les stupéfiants. Bien que le rapport de la dix-huitième session de la Commission des stupéfiants ne renferme pas de résolution, comme l'année dernière, pour presser les gouvernements de ratifier la Convention unique, cela ne veut nullement dire que l'opinion de la Commission des stupéfiants sur cette Convention ait changé. Au contraire, plusieurs pays ont indiqué, à la dix-huitième session, qu'ils songent à ratifier cette Convention.

Non seulement la Convention de 1961 est-elle l'aboutissement d'un demi-siècle d'expérience dans le domaine du contrôle international des stupéfiants, mais elle représente plusieurs années de planification judicieuse. Elle reflète les vues et l'expérience de plusieurs pays qui sont bien qualifiés pour traiter de ce sujet important et complexe. Elle mettrait fin à la mauvaise situation actuelle, où le domaine du contrôle international des stupéfiants est occupé par quelque neuf traités multilatéraux qui ne sont pas uniformément acceptés et qui, chacun, traitent d'aspects différents du problème. Ce qui témoigne le mieux de la foi du Canada dans la Convention unique, c'est qu'il a été le premier pays à la ratifier. Le Gouvernement canadien espère donc que les ratifications qui ont suivi la sienne seront



suivies à leur tour par le nombre voulu pour que la Convention soit mise en pleine application le plus tôt possible.

Le Gouvernement de mon pays aimerait aussi exprimer son accord avec le principe exposé dans la résolution 965B, qui demande à l'Assemblée générale de porter de 25 à 30 le nombre des membres du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de confirmer les membres actuels du Comité pour la durée du mandat du Haut Commissariat et d'élire, à la reprise de sa session, en décembre prochain, les cinq nouveaux membres du Comité. Le Canada espère que, en conséquence, tous les pays qui porte un intérêt légitime aux problèmes des réfugiés continueront d'être représentés sur une base équitable au Comité exécutif.

Pour terminer, Monsieur le Président, la Délégation canadienne tient à signaler que presque quatre années se sont écoulées depuis l'inauguration de la Décennie des Nations Unies pour le développement. L'expérience que nous avons acquise durant ces quatre années a renforcé plutôt que diminué notre foi au développement international. Même s'il s'est accompli beaucoup de travail, il en reste beaucoup à accomplir. En 1959, M. Paul Hoffman disait: "La décisive décennie 1960-1970 est à nos portes. Au cours de cette décennie, il faut que la moitié de la population mondiale ait la preuve qu'elle est sur la voie d'une vie plus libre et plus riche. Si nous pouvons, comme nous l'espérons, accélérer le rythme du développement économique dans les années 60, et si ce rythme se maintient, nous viendrons près, à la fin du siècle, d'abolir la pauvreté, l'analphabétisme et la mauvaise santé chronique qui sont les plaies de l'humanité depuis le commencement du monde." C'est le dilemme que nous devons résoudre. Nous n'avons que six ans pour franchir une étape importante.

Merci, Monsieur le Président.

